



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins référents

Question écrite n° 109055

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations exprimées par plusieurs médecins de son département au regard de la convergence des dispositifs du médecin traitant et du médecin référent. En effet, l'article 1.1.5 de la convention médicale du 12 janvier 2005 prévoyait l'intégration des médecins référents dans le dispositif des médecins traitants avant le 15 novembre 2005. Or, il semblerait que cette convergence n'ait pas été assurée à ce jour, entraînant la perte du bénéfice du tiers payant pour les patients ayant choisi un médecin référent. En conséquence, il le prie bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des travaux visant à assurer une convergence effective entre ces deux dispositifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109055

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11535